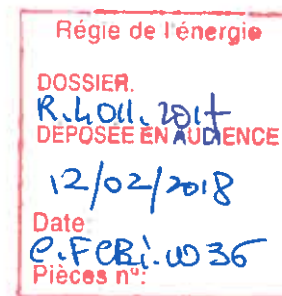


# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4011-2017 (MRI)

11/2/2017



# Plan de la présentation

## ➤ Inflation

- Salaires
- Coûts liés aux actifs
- Autres dépenses

## ➤ Facteur X

- Études de productivité externes
- Conditions spécifiques à HQD

## ➤ Facteur S

## ➤ Facteurs Y

- Coût de retraite
- Coût du combustible
- Dépenses de mauvaise créance
- Maîtrise de la végétation

# Inflation

## ➤ Méthode de calcul

- D-2017-043: tous les indices calculés selon une moyenne mobile des trois dernières années réelles

## ➤ Salaires

### ➤ Options mises de l'avant:

- D-2017-043: indice des salaires de l'EERH (traitement du temps supplémentaire non spécifié)
  - PEG: indice des salaires de l'EERH excluant le temps supplémentaire.
  - HQD: indice à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne au Québec.
  - FCEI : indice des salaires de l'EERH excluant le temps supplémentaire.
- 
- La FCEI voit du mérite dans la proposition du Distributeur.
  - La FCEI estime que toutes ces options sont acceptables.

# Inflation(suite)

## ➤ Coûts non salariaux

- D-2017-043: IPC
- PEG (combustible inclus): IPC
- PEG (combustible en Y): GDPIPI-FDD
- Distributeur:
  - Coûts liés aux actifs: Formation du capital des entreprises
  - Autres coûts: IPC-services Québec
- FCEI (combustible inclus): IPC
- FCEI (combustible en Y): IPC excluant alimentation et énergie

## ➤ Commentaires

- Évaluation historique de la productivité est basée sur l'IPC
  - IPC: croissance moyenne de 1,4 % entre 2007 et 2016
  - IPC-services: croissance moyenne de 1,9 % entre 2007 et 2016
  - Si IPC-service avait été utilisé depuis 2008, l'efficacité historique serait plus élevée.
- L'indice de formation du capital des entreprises comporte une part significative d'actifs liés à la construction résidentielle

## ➤ FCEI s'en remet à la recommandation du Dr Lowry

# Facteur X de l'industrie

- Preuves des experts
  - FCEI appuie la preuve de PEG
  - Étude de productivité de CEA comporte des failles méthodologiques majeures
    - Utilisation de facteurs X obtenus avec des volumes comme extrant dans un mécanisme de plafonnement des revenus est inappropriée
      - Principe reconnu par AUC en 2012
      - Cette approche suppose que la baisse des ventes (volume) d'une entreprise entraîne une hausse de coûts chez une autre entreprise.
  - Ne pas tenir compte de l'absence de facteur G dans l'étude Christensen (Mass)

# Facteur X – jugement informé

## ➤ Productivité historique

- environ 1 % d'efficience en moyenne de 2001 à 2015 (Distribution et SALC)
  - Suppose un facteur G reconnu à 75%
- 35 M\$ par année d'efficience due aux actions de gestion courante depuis 2018 (dépenses d'exploitation)

## ➤ Productivité prospective

### ➤ HQD:

- Maintien du même niveau d'efficience n'est pas réaliste
  - Allégation peu crédible compte tenu de l'historique
  - FCEI ne demande pas le maintien du niveau historique d'efficience
- Les gains LAD sont derrière nous
  - LAD n'a pas amené de productivité ces dernières années, mais en entraînera dans les prochaines.

# Facteur X – jugement informé (suite)

- Productivité prospective
- FCEI:
  - LAD
    - Les données du dossier R-3770-2011 sont valables pour estimer l'évolution des coûts liés au capital du projet LAD.
      - Le profil réel des coûts est similaire au profil projeté initialement.
    - Baisse des coûts liés aux actifs de 12M\$ sur l'horizon du MRI
    - Baisse des coûts de main-d'oeuvre de 8 M\$ sur l'horizon du MRI
  - Des pistes d'efficience sont déjà identifiées:
    - Poursuite du virage Web
    - Simplification des conditions de service
    - Demande de la Régie de ramener la rémunération vers la médiane du marché de référence
- Efficience en exploitation de 15 M\$/an correspond à moins de 50% de l'efficience moyenne des 10 dernières années en actions de gestion courante.
- FCEI ne prévoit aucune efficience en lien avec de nouvelles activités structurantes

## Facteur X – Sommaire

- La FCEI anticipe une productivité prospective de 53 M\$ sur 3 ans aux charges d'exploitation.
- Considérant la projection des coûts liés aux actifs qui présente une croissance similaire à la moyenne historique de l'IPC, la FCEI ne retient plus la productivité liée aux actifs du projet LAD.
  - IPC (2002-2016): 1,6 %
  - Croissance des coûts liés aux actifs 2018-2020: 1,6%
- La FCEI estime donc raisonnable d'anticiper une productivité de base de 53 M\$ pour les trois années du mécanisme incitatif.
- Considérant ses recommandations relatives au facteur Y, la taille de l'enveloppe soumise à la formule est de l'ordre de 2 500 M\$.
- La FCEI évalue donc le facteur X à 0,7 %



# Facteur S

- Les deux experts s'entendent pour retenir un facteur S de 0,2%
- Facteur S implicite :
  - Capital factor
    - La FCEI estime que la démonstration d'un 'capital factor' implicite n'a pas été faite de manière convaincante.
    - Il est fréquent que les reports de projets réduisent la base de tarification.
  - Inflation factor
    - Dans le contexte où la Régie a demandé au Distributeur de ramener sa rémunération à la médiane de son marché, la présence d'une "inflation factor" dû à l'inflation des salaires est speculative.

# Facteurs Y – Principes

- Partage optimal des risques. Autant que possible
  - Distributeur devrait supporter l'incertitude sur les éléments qu'elle contrôle (incitatif à optimiser les coûts)
  - Distributeur ne devrait pas supporter l'incertitude sur les éléments qu'elle ne contrôle pas (éviter des coûts de financement inutiles)
- Quantité endogène et prix exogène

	<b>Incitatif à optimiser</b>	<b>Isoler Distributeur d'un risque exogène</b>
Coût dans la Formule générale	Oui	Non
Coût en facteur Y	Non	Oui
Prix en facteur Y	Oui	Oui

# Facteurs Y – Coût de retraite

Le coût de retraite dépend à la fois de variables exogènes et de variables endogènes.

La FCEI recommande un facteur Y selon le même principe que le Y sur le coût en capital.

Le facteur Y envisagé par la FCEI serait obtenu par différence entre la valeur estimée de manière actuarielle du CR et cette même estimation actuarielle dans laquelle les variables exogènes seraient fixées au niveau du DT 2018.

Par exemple, au dossier tarifaire 2019 l'exogène serait:

$$CR=f(\text{Exo}, \text{Endo})$$

$$A= CR\text{-dt}2019 = f(\text{EXO}\text{-dt}2019, \text{ENDO}\text{-dt}2019)$$

$$B= CR\text{- dt}2019 \text{ (exogènes fixés)} = f(\text{EXO}\text{-dt}2018, \text{ENDO}\text{-dt}2019)$$

$$\text{➤ } Y_{cr2019} = A - B$$

# Facteurs Y – Coût de retraite (suite)

- Cette proposition ne fait pas intervenir d'indice d'inflation
- Subsidiairement, la FCEI recommande de traiter le coût de retraite comme exclusion.
  - Avantages:
    - Réduire le risque de déraillement du mécanisme
    - Maintenir d'un taux de rendement plus faible
    -
  - Inconvénient:
    - Risque de déplacement des coûts vers exogène
- Présence des salaires dans la formule incite déjà l'optimisation de la force de travail

# Facteurs Y – Coût des combustibles

- Régie a décidé d'inclure le coût des combustibles dans le mécanisme incitatif
- Le Distributeur demande que le coût du combustible soit traité comme facteur Y
- Si la Régie devait modifier sa décision, la FCEI recommande que seul le prix du combustible soit traité comme variable exogène
- Un facteur Y permettant de faire supporter le risque de quantité à HQD tout en l'isolant des variations exogènes pourrait prendre la forme suivante

# Facteurs Y - DMC

- Facteurs affectant la dépense de mauvaise créance
  - Exogènes: conditions économiques et climatiques
  - Endogènes: gestion des créances par le Distributeur
    - Politique de recouvrement
    - Dépôts de garantie (marchés commerciaux et affaires seulement)
  
- FCEI recommande un facteur Y pour la dépense de mauvaise créance
  - Avantages:
    - Réduit le risque d'affaires
    - Limite l'incitatif à demander des dépôts plus importants
  - Inconvénient:
    - Incitatif moindre à minimiser les mauvaises créances
  
- Un coût lié essentiellement au secteur résidentiel (HQD-8,document 1)
  - DMC 2018
    - Résidentiel: 84,4 M\$
    - Commercial et affaires: 6,7 M\$
  
- Subsidairement: Exogène limiter à la DMC commerciale et affaires

# Facteurs Y – Maîtrise de la végétation

- Modifications récentes au programme
  - Réduction du cycle de retour
  - Hausse budgétaire importante (sous réserve d'approbation)
- Transition implique une incertitude sur le niveau de coûts
- Risques de surévaluation budgétaire importants
  - Capacité de réalisation incertaine
  - Précédents: programme d'inspection de poteaux
- FCEI appuie la mise en place d'un facteur Y pour la maîtrise de la végétation pour le premier terme du mécanisme incitatif
- Recommandation conditionnelle à l'acceptation du budget additionnel par la Régie
  - Pas de facteur Y si la hausse budgétaire en maîtrise de la végétation est refusée

